

APPEL A PROJET RESIDENCE ARTS PLASTIQUES 2019

Résidence d'artiste à Brouage
Commune Marennes-Hiers-Brouage (17 320)

Durée : 8 semaines en juillet et août 2019

Lieu : Brouage – clos de la Halle aux vivres

Objet : Accueillir un artiste plasticien souhaitant investir l'espace public de la citadelle de Brouage. Intégrer des œuvres à caractère monumental et éphémère dans un cadre naturel unique et historique.



Crédit : DIABR14 - CEAM

I/ Contexte

Histoire / dates clés

Fondation en 1555 par Jacques de Pons, sous le règne de Henri II (1547-1559)

Grandes dates :

Vers 1570 : Naissance de Samuel de Champlain à Brouage.

1627 : Richelieu s'autoproclame gouverneur de Brouage.

1628 : Siègne de La Rochelle. Brouage sert de base arrière à l'armée royale. Les fortifications sont entièrement reconstruites en 10 ans.

1666 : Décision de fonder un port et un arsenal sur la Charente (Rochefort). Déclin de Brouage.

Principal intérêt

Ancien port de mer, Brouage a conservé d'importants vestiges de ses remparts et de ses bâtiments militaires.

De nombreux bâtiments sont protégés au titre des Monuments historiques :

- Église Saint Pierre

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques : 12/11/1931

- Fortifications de Brouage

Immeuble classé monument historique : 12/02/1886

- Poudrières et casernes anciennes, Façades et toitures

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques : 09/08/1949

L'ensemble de la citadelle est dans le site patrimonial remarquable géré par une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysage Arrêté de création de la zone : 17/02/2009

Marennes-Hiers-Brouage est une commune nouvelle du Sud-Ouest de la France située dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine). Les habitants d'Hiers et de Brouage sont appelés les Hiersois et Hiersoises, ou les Brouageais et Brouageaises. Brouage compte 150 habitants à l'année. Un petit port de pêche le long d'un chenal permet à la commune de développer mytiliculture et ostréiculture (bassin des huîtres de Marennes-Oléron). Outre son patrimoine architectural militaire riche, les marais de Brouage sont une zone classée Natura 2000. Ces marais sont surtout connus par le grand public pour abriter plus de 150 espèces d'oiseaux.

La place forte de Brouage est un ancien port de commerce du sel, du nom de Jacopolis sur Brouage devenu port de guerre catholique voulu par le cardinal de Richelieu qui le nommera Brouage en 1627 pour concurrencer la place forte huguenote de La Rochelle. Brouage est la patrie présumée de Samuel Champlain qui a participé à la fondation et à la colonisation de la Nouvelle-France, et qui est le fondateur de la ville de Québec au Canada.

La commune nouvelle de Marennes-Hiers-Brouage est située dans un marais au centre-ouest du département de la Charente-Maritime, en région Nouvelle-Aquitaine. Le village d'Hiers-Brouage, un peu en retrait de l'océan Atlantique, qui baignait le port de Brouage il y a encore trois siècles, se situe à environ 35 km au sud de La Rochelle et à 120 km au nord de Bordeaux.

La commune nouvelle de Marennes- Hiers-Brouage est située sur l'axe Rochefort–Oléron. Elle se structure en 3 parties :

- ⇒ Marennes : Marennes est situé à 6 km du village d'Hiers.
- ⇒ Hiers-Brouage : le village est situé sur une ancienne île du golfe.
- ⇒ Brouage : au milieu des marais qui se dresse à deux kilomètres au nord du bourg principal d'Hiers.

Contexte de la résidence et les acteurs/financeurs de la résidence :

-Le centre Intermondes, opérateur du projet est un espace international de résidence artistique dédié à la création contemporaine sous toutes ses formes (plastiques, numériques, musicales, littéraires...). Depuis sa création en 2003 par le sociologue Jean Duvignaud, près de 400 artistes venus du monde entier ont été accueillis. Le Centre Intermondes a à cœur d'accompagner ces créateurs émergents dans leur processus artistique en leur offrant des locaux de travail, un soutien matériel et une expertise professionnelle d'accompagnement à la création, la recherche et la médiation. Devenu un espace privilégié de débats et de rencontres, il met en lien ces artistes résidents avec les différents acteurs culturels et éducatifs de La Rochelle et plus largement ceux de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de Charente Maritime afin de construire des projets communs et d'intégrer leur processus de création auprès de divers publics. En parallèle à cette mission d'accueil, le Centre accompagne des artistes du territoire dans leurs projets de résidence à l'étranger.

www.centre-intermondes.com

-Le Syndicat mixte de Brouage

Créé le 7 septembre 1989, le Syndicat mixte pour la restauration et l'Animation du site de Brouage (SMB) est constitué du Département de la Charente-Maritime et des Communes de Saint-Sornin et Marennes-Hiers-Brouage. Il a pour objet de conduire le processus de restauration du patrimoine et de participer à l'animation et à la valorisation de la place forte de Brouage et de la tour de Broue à Saint-Sornin.

Le Syndicat mixte promeut Brouage par le biais de diverses actions culturelles (spectacles vivants, animations à destination des scolaires et du grand public, expositions...).

Le clos de la Halle aux vivres fait partie de ce dispositif culturel.

- **La Ville de Brouage** abrite **le clos de la Halle aux vivres** qui dispose d'un espace extérieur entouré d'un mur d'enceinte.

A l'intérieur de ce clos (annexe : dimensions du clos) sont présents deux bâtiments indépendants :

- La Halle aux vivres

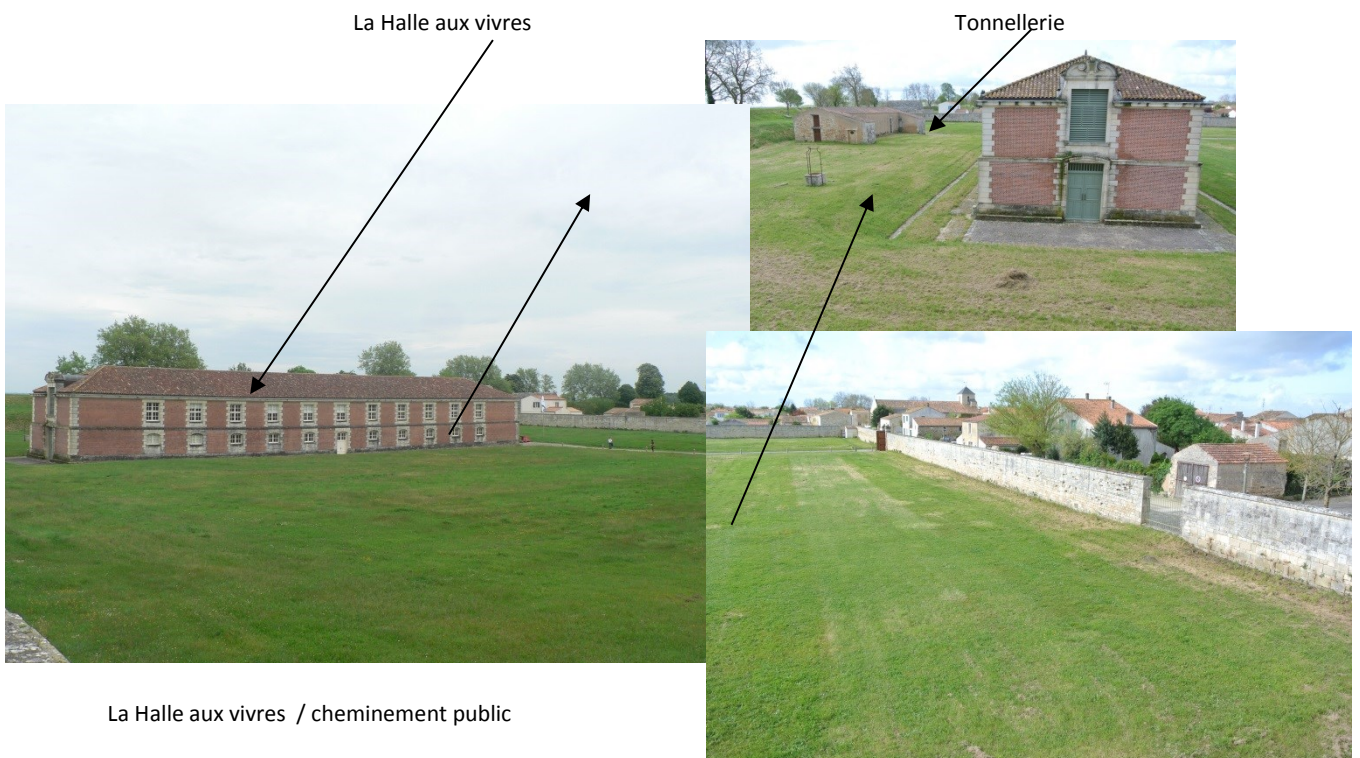
Construite en 1631, la Halle aux vivres est un bâtiment majeur de la ville de Brouage. Il est le réel symbole et témoignage du système stratégique instauré par Richelieu. Ce bâtiment eu diverses fonctions, il devint caserne en 1776, prison des religieuses en 1793 puis poudrière lors de l'apogée de l'arsenal de Rochefort en 1816.

Près de 40 ans plus tard, la Halle aux vivres se voit encerclée par un mur d'enceinte et isolée à l'intérieur puisque tous les autres bâtiments hormis la tonnellerie sont détruits. En 1885, l'armée abandonne définitivement la place forte devenue trop vétuste.

Après un siècle d'oubli, la Commune parvient à acheter la Halle, alors propriété d'un particulier. En 1989, le Syndicat mixte pour la Restauration et l'Animation du site de Brouage est créé. Les travaux de rénovation du rez-de-chaussée et la reconstruction de l'étage (détruit en 1931) débutent.

Dès 1994, le lieu prend vie et devient un pôle d'accueil des visiteurs avec une première exposition.

La Halle aux vivres accueille aujourd'hui le Centre Européen d'Architecture Militaire, un espace d'expositions, de conférences et de ressources dans un bâtiment du 17^e siècle.



La Halle aux vivres / cheminement public

Entrée du clos de la Halle aux vivres

- La Tonnellerie

Amputé des 2/3 lors de l'élargissement du rempart par Vauban, ce bâtiment aux allures de grange paysanne est la première Halle aux vivres de la place forte. Depuis 2003, la tonnellerie gérée par le Syndicat mixte de Brouage, accueille des expositions temporaires d'artistes contemporains.

Il ne s'agit pas d'investir les bâtiments du clos de la Halle aux vivres mais de créer une œuvre face au public dans l'espace extérieur clos par l'enceinte. L'objectif est d'inciter le visiteur à entrer dans le clos de la Halle aux vivres et lui faire découvrir le lieu et les bâtiments qui s'y trouvent.

A noter qu'il n'est pas possible de positionner des structures sur les bâtiments (Halle aux vivres et Tonnellerie). Le mur d'enceinte du clos accueillera une exposition sur les 30 ans des actions menées par le Syndicat mixte.

II/ Les conditions de la résidence

La résidence

Dans le contexte de mise en valeur et d'animation des espaces extérieurs du clos de la Halle aux vivres, le Centre Intermondes et de Syndicat mixte de Brouage se sont associés pour accueillir un artiste, en juillet et août 2019, afin de construire un projet de résidence création/médiation en Zone rurale et à caractère éphémère.

Les objectifs de la résidence d'Artiste

- ❖ Accueillir un artiste plasticien souhaitant investir l'espace public de la citadelle de Brouage.
- ❖ Intégrer des œuvres à caractère monumental et éphémère dans un cadre naturel unique et historique.
- ❖ Pratique qui pourrait être celle du Land Art ou autre pratique à caractère éphémère et réversible.
- ❖ Permettre la rencontre du public avec l'artiste et son œuvre pour éveiller la curiosité et le regard critique de chacun.
- ❖ Générer des rencontres artistiques publiques ou/et avec les centres de loisirs pour développer le pouvoir de création et l'imaginaire de chacun.
- ❖ Possibilité éventuelle : favoriser l'idée qu'un visiteur, par une approche personnelle, puisse laisser une trace sensible et esthétique de son passage dans la citadelle de Brouage.

Production d'œuvres

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels confirmés qui utilisent comme moyen d'expression l'installation, la sculpture, la performance artistique, tout ce qui touche au domaine des « arts visuels » et exercent notamment dans le domaine du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental.

Date et lieu

Juillet et août 2019 à Brouage.

L'œuvre restera dans le clos de la Halle aux vivres jusqu'au mois de novembre (fin des vacances de la Toussaint). Après cette date, l'œuvre pourra être détruite par le Syndicat mixte et avec l'autorisation préalable de l'artiste.

- ❖ Lieu de création : le clos de la Halle aux vivres – Brouage
- ❖ L'œuvre ou les œuvres peuvent être exposée (s) dans le clos ou dans l'ensemble de la citadelle, au choix de l'artiste.

Médiation/présence de l'artiste

A définir le nombre de jour de présence sur site.

L'artiste devra préciser les moyens de médiation avec le public. Il s'agira de faire un lien avec l'histoire, les migrations, le marais et le public

Ateliers

Le résultat du travail aboutira à une exposition (installation...) qui pourra être accompagnée d'interventions ou d'ateliers à destination du grand public (adulte et enfants) et éventuellement des centres de loisirs.

Cette prestation est optionnelle et devra apparaître, le cas échéant, dans le budget prévisionnel.

Cahier des charges

Création artistique, architecture monumentale, structures aériennes ou autres, œuvres originales... libre cours à l'imagination !

- ❖ Respect du cadre historique et naturel de la citadelle.
- ❖ L'artiste s'engage à créer une œuvre éphémère. Néanmoins, il pourra être envisagé de pérenniser cette œuvre, après l'obtention des autorisations nécessaires dans le cadre d'installation sur les Monuments historiques, le site patrimonial remarquable ou le site classé.
- ❖ Pour la réalisation de l'œuvre l'artiste est en autonomie.
- ❖ Mise en valeur de l'environnement et de l'histoire du site.
- ❖ Création sur place durant le temps de résidence.
- ❖ Création et exposition dans l'espace extérieur du clos de la Halle aux vivres.
- ❖ L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu, à pousser son regard sur ce qui l'entoure. Pertinence du regard porté sur le lieu et originalité sont des critères de sélection essentiels.
- ❖ Amener le visiteur à pénétrer dans le clos de la Halle aux vivres qui dessert deux lieux d'expositions indépendants (Tonnellerie et Halle aux vivres).
- ❖ L'artiste doit bien assurer son installation qui tiendra toute la durée de l'événement.
- ❖ L'artiste devra éventuellement demander en relation avec le porteur de projet de l'opération les autorisations nécessaires dans le cadre d'installation sur les Monuments historiques, dans le site patrimonial remarquable ou le site classé.

Matériaux

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération... Les matériaux naturels seront privilégiés.

- ❖ Il peut être envisagé des matériaux recyclés ou recyclables : *Bois, palettes, cagettes, tissus, végétaux...*
- ❖ L'artiste se déplace avec son propre matériel et est autonome dans la progression de son travail.
- ❖ Le cas échéant, l'artiste devra préciser ses besoins matériels dans le dossier de candidature.
- ❖ Un véhicule utilitaire sera mis à sa disposition pour le transport des matériaux

Sécurisation des œuvres

L'œuvre ou les œuvres doivent garantir toutes les conditions en matière de sécurité dans un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs.

- ❖ Ces lieux ne sont pas gardés, le clos de la Halle aux vivres est toujours ouvert.
- ❖ Possibilité de disposer d'un espace de stockage

Mise à disposition sur site

- ❖ Mise à disposition d'un gîte indépendant sur site (gîte d'environ 20 m² localisé au centre du village et disposant d'un BZ 2 places, douche, wc, table et chaises, placard, micro-ondes, plaques chauffantes électriques, frigo, machine à laver, lave-vaisselle, four et vaisselle).
- ❖ Personne référente sur site en cas de besoin. Il s'agit d'une personne contact mais pas d'assistance technique à la réalisation de l'œuvre.
- ❖ Electricité et eau pour la création + lieu de stockage matériel.

Contrat & Budget :

Une convention sera signée entre l'artiste et le Centre Intermondes qui précisera les modalités et conditions générales de participation (organisation, dates, défraiements, droits de monstration, transports, assurances, logement, budget de production des œuvres, médiation...).

L'œuvre est propriété du Syndicat mixte.

Les droits de reproduction sont acquis par le Syndicat mixte et le Département pour la promotion de l'événement et de son action en matière culturelle, et ce, sans rémunération complémentaire.

Le Centre Intermondes assurera la coordination administrative du projet et recevra les candidatures **avant le 30 mars 2019 à l'adresse suivante** :

Centre Intermondes
Edouard Mornaud
11bis rue des augustins
17000 La Rochelle

Ou edouard.mornaud@ville-larochelle.fr et flavie.monnier@ville-larochelle.fr

III/ Dossier de candidature à fournir

- ⇒ Lettre de candidature
- ⇒ CV relatant le parcours artistique du candidat
- ⇒ Photos d'œuvres récentes/portfolio
- ⇒ Projet de création (dessin, photo, photomontage...)
- ⇒ Texte de présentation de l'œuvre (1 page max.)
- ⇒ Fiche technique précisant les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage (temps de montage, matériel nécessaire)
- ⇒ Description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le lieu
- ⇒ Tout autre document permettant de cerner la démarche de l'artiste

Par ailleurs, nous profitons de ce message pour vous informer que le Pays Marenes Oléron, structure intervenant aussi dans le champ culturel à Marenes-Hiers-Brouage, lance un [appel à candidatures](#) pour des résidences d'artistes francophones dédiées à l'éducation artistique et culturelle en 2019-2020. Les candidatures sont attendues avant le 25 mars 2019 et sont ouvertes à toutes les disciplines artistiques."

http://www.marenes-oleron.com/fileadmin/vie_locale/syndicat/CULTURE/Appel_a_projet_RAF_2019-2020.pdf

